

Déclaration des congés annuels Interne de médecine générale et interne en stage ambulatoire en pédiatrie

Type de stage

- SASPAS
 Stage chez le praticien
 Stage ambulatoire (pédiatrie, gynécologie médicale...)

Semestre concerné

(Précisez mois - année) : _____

Je soussigné(e) (*précisez Madame ou Monsieur, nom et prénom*),

..... ,

Né (e) le ville :

interne de médecine rattaché(e) à l'AP-HP, C.H.R. de la Région Ile de France, actuellement en stage chez le(s) maitres de stage(s), principal et suppléants, et/ou organisme d'accueil (*précisez nom de la structure ou du praticien*) :

..... ,

.....

.....

.....

déclare prendre mes congés annuels au cours de la période suivante :

.....

.....

.....

.....

Je certifie l'exactitude des éléments déclaratifs mentionnés ci-dessus et m'engage à déclarer toute nouvelle modification.

Fait le,

Signature du maître de stage

Suivi de la mention « bon pour accord » + Tampon

Signature de l'intéressé

NOTA BENE :

L'interne conservera une copie de ce document en cas de demande des congés restants dus.

Pour les internes de médecine générale : conformément à l'article 3 de la convention relative au stage pratique d'un interne de médecine générale auprès d'un praticien généraliste agréé, l'interne de médecine générale prendra les congés annuels qui lui sont dus, soit 15 jours ouvrables. Le samedi étant décompté comme tel. Aucun report ne pourra être effectué sur le semestre suivant.

Ce bordereau est à retourner soit par voie postale AP-HP - Bureau des Internes – B 201 / 3, avenue Victoria - 75184 PARIS cedex 04
ou par email bdi.aphp.sap@aphp.fr